



Taxe d'apprentissage, soutenez le CNSMD de Lyon

Le Conservatoire est un établissement public de formation artistique de réputation internationale qui s'engage quotidiennement pour **l'excellence de son offre de formation** afin de favoriser **l'insertion professionnelle**. Pour assurer ce niveau d'exigence, le CNSMD de Lyon cherche à développer ses ressources propres, notamment pour maintenir le parc instrumental et les équipements. Pour cela, il peut percevoir la taxe d'apprentissage due par toutes les entreprises. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez nous recommander auprès des personnes concernées par cette taxe.

Nous choisir en tant que bénéficiaire de cette taxe, **c'est vous engager à nos côtés** pour offrir à nos artistes en devenir les meilleures conditions d'apprentissage possibles, qui les prépareront à la scène et à leurs futures carrières (**93 % des étudiants insérés trois ans après le diplôme**).

Pour que le CNSMD de Lyon demeure un lieu de transmission, de création et de recherche ouvert aux publics, nous serions heureux de pouvoir compter sur votre soutien.

Orchestre du CNSMD de Lyon dirigé par Mikko Franck à l'Auditorium de Lyon dans le cadre du Centenaire Debussy et diffusé sur l'Orchestrathon 2018/Orchestres en Fête organisés par l'AFO.

Pour être assuré que le versement sera bien attribué au CNSMD de Lyon, [le formulaire](#) devra être adressé à l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage et mentionner le "Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon" comme bénéficiaire (numéro UAI du CNSMD de Lyon à faire figurer est 0693133F).

Date limite de versement : 28 février 2019.

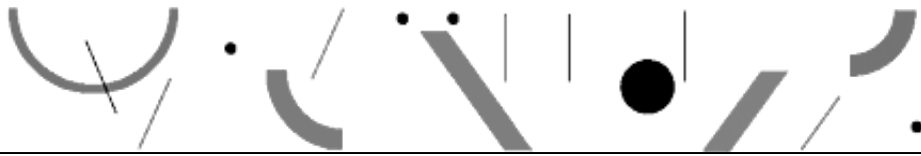
NOUVEAU : vous pouvez également déclarer votre taxe d'apprentissage en ligne : FACILITAXE.COM

Nous sommes habilités à recevoir la taxe d'apprentissage sur la catégorie B soit 35% du barème.

Pour plus d'informations

> la taxe d'apprentissage, les entreprises concernées, son calcul, sa déclaration et son versement... Toutes les réponses sont sur ? vos-droits.service-public.fr

> La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, notre organisme collecteur partenaire, vous renseigne et vous assiste dans vos démarches : pré-calcul des montants, procédures



simplifiées de versement et appui juridique. Tél. : 04 72 40 58 50 ou ? www.lyon.cci.fr

> Vous pouvez également contacter directement ? [Nicolas Crosio](#) pour toute question relative à la collecte.

[Pourquoi nous choisir](#)

[Merci aux entreprises](#)

Expérience de transmission de la pièce May B de Maguy Marin au Jeune Ballet du CNSMD de Lyon